

LE DIRECTEUR DE L'INSA STRASBOURG

VU le code de l'éducation,

VU la décision du 14 juin 2022 portant création d'un dispositif de signalement, d'orientation et d'enquête interne relatif aux actes de discrimination, de harcèlement ou de violences à caractère sexiste et / ou sexuel au sein de l'INSA Strasbourg,

DÉCIDE

Article 1 :

Sont nommés membres du vivier des commissions d'enquête relatives aux signalements des actes de discrimination, de harcèlement ou de violences à caractère sexiste et / ou sexuel les personnels suivants (par ordre alphabétique) :

- Mme Floriane BALLOT-BUOB, personnel enseignant
- M. Jérôme CLAVIER, personnel non-titulaire ITRF
- Mme Héléne DAGA-CERINO, personnel ITRF
- Mme Cléopé DE TURCKHEIM, personnel AENES
- Mme Marion ERTLE, personnel AENES
- M. Nassim FASSEL, personnel non-titulaire ITRF
- M. Tristan FAUVIN, personnel ITRF
- Mme Nathalie GARTISER, personnel enseignant-chercheur
- Mme Nathalie GAST, personnel enseignant
- Mme Christelle GRESS, personnel enseignant-chercheur
- M. Alexandre GRUTTER, personnel non-titulaire enseignant-chercheur
- M. Jérôme HUGEL, personnel ITRF
- M. David LIVOLSI, personnel non-titulaire ITRF
- Mme Camille MARY, personnel non-titulaire ITRF
- Mme Stéphanie MATHÉ, personnel AENES
- M. Philippe MORGAT, personnel AENES
- Mme Christelle ROHFRITSCH, personnel ITRF
- M. Lennart RUBBERT, personnel enseignant-chercheur
- M. Olivier SCHALCK, personnel non-titulaire ITRF
- Mme Diana SIGNOLET, personnel AENES
- Mme Christine STUTZ, personnel non-titulaire ITRF
- Mme Emilie STEVELER, personnel enseignant-chercheur
- M. Vincent VOTTERO, personnel ITRF
- Mme Lucie WEISS, personnel non-titulaire ITRF

Article 2 :

La présente décision annule et remplace la décision du 17 mars 2025 portant sur le même objet.

Article 3 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Strasbourg, le 16 mars 2026


Romuald BONÉ

